

Conditions Générales d'utilisation de la Carte de fidélité Bricolex.

La S.A.S Le Chamois Bricolex, dont le siège social est situé 5, Rue de la Rivière 78420 Carrières-sur-Seine, immatriculée au RCS Versailles 775 724 475, a mis en place dans l'ensemble des magasins* sous enseigne Bricolex un programme de fidélisation de la clientèle par l'intermédiaire d'une Carte dite de « fidélité ».

Ce programme permet au titulaire de la Carte de collecter des points fidélité et de bénéficier d'offres spéciales. Les points fidélité ainsi collectés sont convertibles en bons de réductions appelés « bon fidélité » à valoir dans le magasin émetteur de la Carte de fidélité.

Cette Carte n'est en aucun cas une carte de paiement.

Chaque titulaire pourra consulter le solde de ses points fidélité sur le site www.bricolex.fr et imprimer ses éventuels « bons fidélité » obtenus.

Délivrance de la Carte de Fidélité Bricolex

La Carte est offerte au client. Elle peut être obtenue auprès des magasins, en remplissant le « Formulaire d'adhésion » disponible dans les magasins. Cette dernière est fonctionnelle dès l'attribution en Magasin. Seules les personnes physiques âgées de plus de 18 ans peuvent se voir remettre la Carte et en faire valoir les droits.

Utilisation frauduleuse de la Carte

Le titulaire est responsable de la Carte ainsi que de l'utilisation de cette dernière.

Tout manquement aux présentes conditions générales, toute utilisation abusive ou frauduleuse par tout détenteur de la Carte ou tout tiers agissant pour le compte d'un titulaire de la Carte, entrainera de plein droit la restitution de la Carte et son annulation.

Les points fidélité, et les éventuels avantages, acquis en violation des présentes conditions générales ou par une utilisation frauduleuse ou abusive de la Carte seront annulés sans aucune compensation.

Perte et vol

En cas de perte ou de vol de la Carte, le titulaire devra se présenter à l'accueil de son Magasin de rattachement, dans les meilleurs délais. La Carte sera annulée et une nouvelle Carte lui sera remise sur laquelle sera transféré le total des points fidélité cumulés sur l'ancienne Carte.

Entre le moment de la perte ou du vol de la carte et sa déclaration en magasin, Bricolex est déchargée de toute responsabilité.

Changement d'adresse

Tout changement d'adresse, de nom, ou toute indication pouvant être nécessaire au bon fonctionnement du programme de la Carte de fidélité, devra être notifié dans les meilleurs délais au magasin émetteur de la Carte ou sur le site www.bricolex.fr ou par courrier postal adressé à la S.A.S Le Chamois Bricolex – Service Client - 5, rue de la Rivière 78420 Carrières-sur-Seine. Le titulaire de la Carte garantit l'exactitude des informations fournies et sera seul responsable de toutes les conséquences qui découleraient d'indications erronées, incomplètes ou obsolètes.

Acquisition des points de fidélité et utilisation de la cagnotte

Sur présentation de sa Carte, le titulaire se verra attribuer des points fidélité lors de ses passages en caisse sur l'ensemble des magasins sous enseigne Bricolex.

Le barème étant le suivant :

1€ (arrondi à l'€ inférieur) = 1 point fidélité

En cas de retour ou de remboursement de marchandise les points attribués seront alors déduits en conséquence.

Dès que le titulaire atteint le seuil de 200 points fidélité obtenus dans n'importe quel magasin de l'enseigne Bricolex, sa cagnotte est créditée d'un solde 5€, utilisable dès le lendemain, dans les six mois suivant son émission.

Cette cagnotte est non sécable et non remboursable. Plusieurs cagnottes peuvent se cumuler lors d'un même passage en caisse. Le solde de point est alors mis à jour en fonction des avantages obtenus.

Les points fidélités obtenus lors de l'année civile N (du 1^{er} janvier au 31 décembre) sont valables jusqu'au terme de l'année civile N+1 (ex : des points obtenus en Novembre 2017 sont valables jusqu'au 31 Décembre 2018).

Chaque point fidélité doit être converti avant la fin de la période de validité, faute de quoi il sera définitivement perdu. Si le seuil de point déclenchant l'obtention d'un avantage n'est pas atteint avant la fin de période validité le solde de point sera définitivement perdu.

En cas de contestation, le dernier ticket établi fera foi pour déterminer le nombre de points de fidélité convertibles en bons de réduction, sauf présentation par le titulaire de la Carte de justificatifs de paiements datés.

Conversion des points fidélités

Les points de fidélité ne peuvent en aucun cas être convertis en espèces ou faire l'objet d'un remboursement. Ils ne peuvent pas non plus être transmis, échangés ou cédés.

Modification du programme

Bricolex se réserve le droit de mettre fin ou de modifier à tout moment le présent programme de fidélisation (règlements, conditions d'adhésions, offres...) sans avoir à motiver sa décision, et sous réserve d'en informer les titulaires de la Carte, actifs au cours des douze derniers mois, en respectant un préavis d'un mois.

Les Magasins se réservent le droit de modifier les barèmes d'acquisition standards et d'établir des barèmes ou forfaits spéciaux lors d'opérations promotionnelles, sous réserve d'en informer au préalable et par tout moyen, y compris l'affichage en magasin, les titulaires de la Carte.

En cas d'arrêt du programme, Bricolex accordera aux titulaires de la Carte la possibilité d'échanger les points fidélité acquis au jour de l'arrêt du programme, pendant un délai de 3 (trois) mois, dès lors qu'ils auront acquis un nombre de points de fidélité suffisants, permettant l'obtention d'un avantage fidélité.

Protection des données personnelles

Les données à caractère personnel des personnes physiques recueillies par BRICOLEX dans le formulaire mis à votre disposition en magasin, (Votre nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail, et numéro de téléphone), ainsi que les informations recueillies lors de votre passage en caisse (Données relatives à vos achats) ont pour finalité de permettre à BRICOLEX de mieux vous connaître et de vous faire bénéficier de sa carte de fidélité avec ses avantages. La base légale du traitement de ces données est l'intérêt légitime du responsable de traitement à assurer le fonctionnement du programme de fidélisation de ses clients.

Vos données sont destinées à la SAS Le CHAMOIS / BRICOLEX, agissant en tant que responsable de traitement, qui peut être contacté directement auprès de son service client au 5 rue de la rivière 78420 Carrières-sur-Seine. Elles ne seront conservées que pendant la durée durant laquelle resterez abonné(e) au programme de fidélité.

Conformément aux dispositions de la loi N°78-017 du 06 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, BRICOLEX vous informe qu'en tant que titulaire de la carte de fidélité, vous bénéficiez à tout moment du droit d'accéder à vos données personnelles collectées, de les faire rectifier ou de s'opposer à leur utilisation, notamment à des fins de prospection commerciale (vous disposez dans ce cas, d'un droit d'opposition discrétionnaire), du droit à leur portabilité, à leur effacement, ou encore de leur limitation à la finalité du traitement, par l'envoi d'un courrier accompagné d'une photocopie de tout document signé justifiant de votre identité, à LE CHAMOIS/ BRICOLEX - Service client, 5 rue de la rivière - 78420 Carrières-sur-Seine, ou en utilisant la rubrique « Nous contacter » du site internet www.bricolex.fr. En cas de difficulté, il est également possible d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Médiation des litiges de la consommation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par Bricolex. Le médiateur « droit de la consommation » ainsi proposé est MEDIATION SOLUTION.

Ce dispositif de médiation peut être joint par :

Voie électronique : <https://sasmediationsolution-conso.fr>

Ou par voie postale : Médiation Solution

222, chemin de la bergerie 01800 SAINT JEAN DE NIOST

Acceptation des conditions générales d'utilisation

Le titulaire de la Carte reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les accepter sans réserve.

*Liste des magasins sous enseigne Bricolex :

Paris 10^{ème}

Paris 11^{ème}

Paris 12^{ème}

Paris 14^{ème}

Paris 15^{ème}

Paris 16^{ème}

Paris 18^{ème}

Paris 19^{ème}

Marly-le-Roi

Saint-Germain-en-Laye

Asnières-sur-Seine

Boulogne-Billancourt

Bourg la Reine

Colombes

Courbevoie Bécon

Courbevoie Centre

Issy-les-Moulineaux

Levallois

Puteaux

Rueil-Malmaison

Les Lilas